

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS**  
**SÉANCE DU 18 DÉCEMBRE 2018 À 18 HEURES 30**

N° DEL2018\_231 : DEMANDE DE SUBVENTION FOND SOCIAL EUROPEEN –  
APPUI AUX STRUCTURES D'INSERTION, COORDINATION ET ANIMATION DE  
L'OFFRE D'INSERTION - ACCOMPAGNEMENT SOCIOPROFESSIONNEL DES  
PUBLICS EN PARCOURS D'INSERTION

**L'an deux mille dix huit, le dix huit décembre**

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 18 décembre 2018 à 18 heures 30 en séance publique, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Madame Anne-Marie ROSÉ

**Membres présents votants :** Mesdames, messieurs,  
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Dominique SANCHEZ, Dominique MAS, Odile LACAZE, Robert GAUTHIER, Muriel ROQUES-ETIENNE, Sarah LAURENS, Michel FRANQUES, Gisèle DEDIEU, Bruno LAILHEUGUE, Jean-Michel BOUAT, Steve JACKSON, Michèle BARRAU-SARTRES, Pierre DOAT, Eric GUILLAUMIN, Delphine DESHAIES-GALINIE, Christian CHAMAYOU, Gérard POUJADE, Francis SALABERT, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Thierry DUFOUR, Hélène MALAQUIN, Michel TREBOSC, Blandine THUEL, Michel MARTY, Céline TAFELSKI, Jean-François ROCHEDREUX, Bruno CRUSEL, Marie-Louise AT, Pascal PRAGNERE, Laurence PUJOL, Joëlle VILLENEUVE, Louis BARRET, Yves CHAPRON

**Membres présents non votants :**

Madame Agnès BRU, messieurs, Philippe GRANIER, Jacques ROUSSEL, Philippe MARAVAL

**Membres excusés :** Mesdames, messieurs,

Philippe BONNECARRERE (pouvoir à Muriel ROQUES-ETIENNE), Fabien LACOSTE (pouvoir à Pascal PRAGNERE), Emmanuelle PIERRY (pouvoir à Francis SALABERT), Naïma MARENGO (pouvoir à Gisèle DEDIEU), Sylvie BASCOUL-VIALARD (pouvoir à Jean-Michel BOUAT), Geneviève PEREZ (pouvoir à Louis BARRET), Enrico SPATARO (pouvoir à Steve JACKSON), Claude JULIEN (pouvoir à Pierre DOAT), Catherine BIAU (pouvoir à Dominique MAS)

**Votants : 44**

## **SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 18 DÉCEMBRE 2018**

### **N° DEL2018\_231 : DEMANDE DE SUBVENTION FOND SOCIAL EUROPEEN - APPUI AUX STRUCTURES D'INSERTION, COORDINATION ET ANIMATION DE L'OFFRE D'INSERTION - ACCOMPAGNEMENT SOCIOPROFESSIONNEL DES PUBLICS EN PARCOURS D'INSERTION**

Pilote : Politique de la ville

**Monsieur Michel FRANQUES, rapporteur,**

Du fait des règles de cofinancement du fonds Social Européen (FSE) au titre de la programmation 2014-2020, la communauté d'agglomération de l'Albigeois accompagne les publics en insertion en mettant en œuvre directement un programme local d'insertion socioprofessionnelle.

Ce dispositif local poursuit un objectif de cohésion et d'inclusion sociales et de lutte contre les discriminations et d'appui aux politiques des communes et de l'agglomération en matière d'insertion professionnelle, de formation et d'emploi pour tous les publics du territoire en situation de précarité.

La présente délibération vise à établir le plan de financement du programme d'insertion professionnelle de notre Agglomération.

Au titre des dépenses annuelles du programme, figurent :

- La rémunération correspondant aux 60% ETP affectés à la mission d'appui aux structures d'insertion, la coordination, l'animation et le suivi opérationnel des publics en parcours ;
- La rémunération de la conseillère en insertion professionnelle (CIP) à 80% d'ETP assurant le suivi social et l'accompagnement des publics en insertion ;
- Les frais de déplacement de la conseillère, correspondant au suivi des publics ;
- Le montant de location du logiciel VISUALCOURSE® de suivi des publics ;
- Le montant des salaires versés aux publics accompagnés par la CIP de l'agglomération et participant à l'action annuelle « saisonniers insertion » ;
- Un forfait de 20%, calculé automatiquement, au titre des frais indirects imputables à l'exercice de ces missions ;

Au titre des recettes annuelles du programme, sont inscrits :

- La part de 50% de cofinancement demandée au FSE ;
- Le cofinancement l'Etat du volet emploi du contrat de ville signé en 2015 ;
- Le cofinancement du conseil départemental par des crédits PDI (programme départemental d'Insertion) pour l'accompagnement des RSA ;
- L'autofinancement de la collectivité.

Le plan de financement 2019 pour « l'appui aux structures d'insertion, la coordination et l'animation de l'offre d'insertion » et « l'accompagnement socioprofessionnel des publics en parcours d'insertion » est établi en dépenses et recettes comme suit :

## COUT PREVISIONNEL TOTAL DU DISPOSITIF INSERTION DE L'AGGLOMERATION

| DEPENSES                                                                              | MONTANTS         | RECETTES                            | MONTANTS         |
|---------------------------------------------------------------------------------------|------------------|-------------------------------------|------------------|
| Salaires suivi socioprofessionnel et accompagnement des publics                       | 33 068 €         | Participation Etat-Contrat de ville | 6 000€           |
| Rémunérations versées en faveur des publics en parcours                               | 64 000 €         | FSE                                 | 93 329 €         |
| Frais de déplacement de la CIP imputables au suivi des publics                        | 400 €            | Financement sollicité du PDI        | 26 994 €         |
| Location de 2 accès au logiciel de suivi des publics VISUALCOURSE                     | 1 040 €          | Part de l'agglomération             | 66 336 €         |
| Salaire suivi opérationnel des publics en insertion et coordination, animation, appui | 57 041 €         |                                     |                  |
| Frais indirects forfait de 20%                                                        | 31 110 €         |                                     |                  |
| <b>Total</b>                                                                          | <b>186 659 €</b> |                                     | <b>186 659 €</b> |

Le cofinancement permet un niveau de recettes prévisionnelles totales de 67,68%.

Ces cofinancements sont :

- 50% de FSE qui seront sollicités en réponse à l'Appel à projets n°6 du Fonds Social Européen – Programme Opérationnel National 2014-2020 qui se déroule du 1er décembre 2018 au 15 février 2019.
- 14,46 % du PDI qui seront sollicités auprès du Département en réponse à l'Appel à projets du Programme Départemental d'Insertion 2019.
- 3,21 % du fonds Etat-CGET, qui seront sollicités à l'appel à projet 2019 du contrat de ville.

Par ailleurs, le Département propose aux opérateurs de déposer, à l'appel à projet 2019, un dossier de demande de subvention FSE couvrant l'année 2019 et l'année 2020.

Il y aura alors un seul dossier de demande à déposer et une seule convention de signée courant sur 2 ans.

L'avance annuelle de 30% intervient sur la première année.

Au terme de la première année, un bilan intermédiaire est déposé ; après contrôle, il permet le versement de l'acompte complémentaire correspondant au réalisé de l'exercice.

Le Contrôle de Service Fait complet et approfondi (CSF) est réalisé sur le bilan définitif remis au terme de la deuxième année. Celui-ci permet les ajustements habituels survenant, le cas échéant, lors des CSF et assure le versement du solde de l'opération.

Le plan de financement pour 2020 sera déposé, le cas échéant, avec une révision forfaitaire des dépenses, notamment pour tenir compte de l'évolution des salaires.

Un avenant peut être conclu jusqu'à neuf mois après la fin de l'opération ; soit jusqu'au 30 septembre 2021.

## **Le conseil de communauté d'agglomération de l'Albigeois,**

VU le code général des collectivités territoriales,

VU les statuts de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU l'avis du Bureau communautaire du 27 novembre 2018,

### **ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,**

### **APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,**

**APPROUVE** le projet de plan de financement ci-dessous, prévu par la communauté d'agglomération de l'Albigeois, pour « l'appui aux structures d'insertion, la coordination et l'animation de l'offre d'insertion » et « l'accompagnement socioprofessionnel des publics en parcours d'insertion », au titre du dossier de demande de subvention du Fond Social Européen, pour les années 2019 et 2020,

| DEPENSES                                                                              | MONTANTS         | RECETTES                            | MONTANTS         |
|---------------------------------------------------------------------------------------|------------------|-------------------------------------|------------------|
| Salaires suivi socioprofessionnel et accompagnement des publics                       | 33 068 €         | Participation Etat-Contrat de ville | 6 000 €          |
| Rémunérations versées en faveur des publics en parcours                               | 64 000 €         | FSE                                 | 93 329 €         |
| Frais de déplacement de la CIP imputables au suivi des publics                        | 400 €            | Financement sollicité du PDI        | 26 994 €         |
| Location de 2 accès au logiciel de suivi des publics VISUALCOURSE                     | 1 040 €          | Part de l'agglomération             | 66 336 €         |
| Salaire suivi opérationnel des publics en insertion et coordination, animation, appui | 57 041 €         |                                     |                  |
| Frais indirects forfait de 20%                                                        | 31 110 €         |                                     |                  |
| <b>Total</b>                                                                          | <b>186 659 €</b> |                                     | <b>186 659 €</b> |

**AUTORISE** madame la présidente à déposer le dossier de demande auprès du département du Tarn pour le cofinancement FSE, à signer et à remplir toutes les formalités inhérentes à ce dossier,

**AUTORISE** madame la présidente à déposer le dossier de demande auprès du Département du Tarn pour le cofinancement du PDI, à signer et à remplir toutes les formalités inhérentes à ce dossier,

**AUTORISE** madame la présidente à déposer le dossier de demande dans le cadre de l'appel à projet 2019 du contrat de ville, à signer et à remplir toutes les formalités inhérentes à ce dossier,

**DIT QUE** les crédits nécessaires, en dépenses et recettes, seront prévus au budget primitif général des exercices 2019 et 2020 de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Pour extrait conforme,  
Fait le 18 décembre 2018,

La présidente,

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL